



PROCEDE D'EVALUATION HANDICAP

Si notre Auto-école ne peut répondre au handicap de l'élève, nous lui indiquerons les établissements spécialisés.

Le site de la CEREMH recense des autos-écoles spécialisées par département.
(Liste disponible dans un classeur au bureau)

Nous lui donnerons également la liste des médecins agréés chargés d'apprécier l'aptitude médicale à la conduite automobile dans le département de la seine-maritime. (liste disponible au bureau dans un classeur).